



Documentation.

---

241 LM 08913  
1941 )

Récupération de la valeur des vieilles matières  
réquisitionnées par les armées d'occupation.

---

3 NOV 1941

BUREAU de la LIQUIDATION  
DOCUMENTS  
DOSSIER  
N° 17 092

S. P. C. F.  
SERVICES FINANCIERS  
Secrétariat  
5 OCT. 1941  
J. 274

SOCIETE ANONYME  
TREFILERIES & LAMINOIRS DU HAVRE

28, rue de Madrid

PARIS (VIII<sup>e</sup>)

Division des  
Achats et des Ventes

Acvt/50/N° 20098

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner accord sur les termes de votre lettre C 21/26682 du 1er Octobre 1941, relative au paiement des vieux cuivres inemployés pour nos diverses commandes de transformation et réquisitionnés par les armées d'occupation.

En conséquence, les commandes ci-dessous sont à considérer comme soldées, après les modifications ci-après:

- A- La C<sup>de</sup> 205088 du 1.12.1939 pour 1510 kilos de tubulaires, type 139, destinés au Magasin de LA CHAPELLE par transformation de 1548 kilos de vieilles plaques de foyer expédiées le 15.2.1940 par le Magasin de SOTTEVILLE, est à modifier comme suit:  
1567 kilos de tubulaires, type 139, expédiés le 28.11.1940 après transformation de 1606 K 175 de vieilles plaques de foyer. Les vieilles matières expédiées par SOTTEVILLE, pour cette transformation, évaluées théoriquement à 1548 kilos ayant été insuffisantes, il a été effectivement employé 58 K 175 en plus, qui sont repris sur les vieilles plaques expédiées au titre de la commande 19.1128, du 1.12.1939. (voir C)
- B- La C<sup>de</sup> 510875 du 1.12.1939 pour 430 kilos (plaque AR trapézoïdale) destinés au Magasin de NEVERS par transformation de 441 kilos de vieilles plaques de foyer expédiées le 15.2.1940, par le Magasin de SOTTEVILLE, est à modifier comme suit:  
441 kilos (plaque AR trapézoïdale) expédiés le 28.11.1940, après transformation de 452 K 025 de vieilles plaques de foyer.  
Les vieilles matières expédiées par SOTTEVILLE, pour cette transformation, évaluées théoriquement à 441 kilos, ayant été insuffisantes, il a été effectivement employé 11 K 025 en plus qui sont repris sur les vieilles plaques expédiées au titre de la commande 19.1128 du 1.12.1939. (Voir C)

.....

C- La C<sup>de</sup> 19.1128 du 1.12.1939 pour 28090 kilos d'enveloppes rectangulaires destinées au Magasin de SOTTEVILLE, par transformation de 28793 kilos de vieilles plaques de foyer expédiées le 15.2.1940 par ce même Magasin de SOTTEVILLE, est à modifier comme suit.

16140 kilos d'enveloppes rectangulaires expédiées le 28.11.1940, après transformation de 16543 K 500 de vieilles plaques, à valoir sur les 28793 kilos reçus de SOTTEVILLE. Le reste, soit: 12249 K 500-69 K 200 (58 K 175 + 11 K 025 employés pour A + B) = 12180 K 300, a été réquisitionné.

D- La C<sup>de</sup> 141000 du 1.12.1939 pour 11250 kilos d'enveloppes rectangulaires destinées au Magasin d'EPERNAY, par transformation de 11532 kilos de vieilles plaques de foyer expédiées le 15.2.1940 par le Magasin de SOTTEVILLE, est à modifier comme suit:

5325 kilos d'enveloppes rectangulaires expédiées le 28.11.1940, après transformation de 5458 K 125 de vieilles plaques de foyer à valoir sur les 11532 kilos reçus du Magasin de SOTTEVILLE.

Le reste, soit 6073 K 875, a été réquisitionné.

E- La C<sup>de</sup> 543615 du 1.12.1939 pour 450 K (plaque AR à gueulard) destinés au Magasin de MARSEILLE-CAPELETTE, par transformation de 461 K de vieilles plaques de foyer expédiées le 15.2.1940 par le Magasin de SOTTEVILLE, est à modifier comme suit:

436 kilos (plaque AR à gueulard) expédiés le 28.11.1940, après transformation de 446 K 900 de vieilles plaques de foyer à valoir sur les 461 kilos reçus du Magasin de SOTTEVILLE.

Le reste, soit: 14 K 100, a été réquisitionné.

F- La C<sup>de</sup> 11/G/15418 du 25.4.1940 pour 24.000 kilos de barres rondes creuses destinées au Magasin d'EPERNAY, par transformation de 24600 kilos de riblons en cuivre rouge expédiés les 22, 23 et 26 Mai 1940 par ce même Magasin d'EPERNAY, est à modifier comme suit:

400 kilos de barres rondes creuses expédiées le 28.11.1940, après transformation de 410 kilos de riblons en cuivre rouge à valoir sur les 24600 kilos reçus d'EPERNAY.

Le reste, soit: 24190 kilos de riblons, a été réquisitionné.

G- La C<sup>de</sup> 31/G/15419 du 25.4.1940 pour 11000 kilos de barres rondes creuses destinées au Magasin de SOTTEVILLE, par transformation de 11275 kilos de riblons en cuivre rouge expédiés le 23.5.1940 par le Magasin d'EPERNAY, est à modifier comme suit:

1131 kilos de barres rondes creuses expédiées le 28.11.1940, après transformation de 1159 K 275 de riblons



- 4° à la Subdivision des Approvisionnements MT, Région EST (3)  
en attirant son attention sur les rectifications à ap-  
porter au débit fait primitivement à SOTTEVILLE (C<sup>de</sup> 31.  
G.15419).
- 5° à la Subdivision des Approvisionnements MT, Région NORD (3)
- 6° à la Subdivision des Approvisionnements MT, Région  
SUD-EST (3)
- 7° à la Division Af (2)
- 8° à la Subdivision Centrale des Approvisionnements, Service  
Central T.
- 9° à la Comptabilité Générale, suite à ma lettre AcVt/50/  
N° 19139, du 30 Septembre 1941.

PARIS, le - 3 NOV 1941

L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division  
des Achats et des Ventes,  
*505*